Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_54A-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE- ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de convocation : 12/12/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Rémy, M. BRIAND Jean-Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe, Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric, Mme Michèle COUTURIER, Mme Colette BORDIER,

Absents excusés M.LEIGNEL Jean-Guy, M. Julien SALMON a donné pouvoir à M Pascal BIANCO, M.TAVET Alain
Secrétaire de séance : M BOUVET Rémy

DELIBERATION N°2025-54

OBJET : Opérations foncières : Acquisition / échanges de parcelles chemin du Tram , route des Guettes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les opérations foncières telles que comme décrites ci-dessous :

- La parcelle 446 (23ca) (ex 86) appartenant aux Consorts BILY est échangée contre la parcelle 453 (1ca) appartenant à la Commune.
- La parcelle 449 (1ca) (ex 87) appartenant à Mme COQUOIN est échangée contre la parcelle 454 (1ca) appartenant à la Commune.
- Monsieur BERTHELOT vend la parcelle 452 (1ca) (ex 428) à la Commune moyennant le prix de 1 €.
- La parcelle 447 (3ca) (ex 86) appartenant aux Consorts BILY est échangée contre la parcelle 448 (3ca) (ex 87) appartenant à Mme COQUOIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE ces opérations foncières :

- **La parcelle 446 (23ca) (ex 86) appartenant aux Consorts BILY est échangée contre la parcelle 453 (1ca) appartenant à la Commune, sans soulte de part ni d'autre.**
- **La parcelle 449 (1ca) (ex 87) appartenant à Mme COQUOIN est échangée contre la parcelle 454 (1ca) appartenant à la Commune, sans soulte de part ni d'autre.**
- **La vente par Monsieur BERTHELOT de la parcelle 452 (1ca) (ex 428) à la Commune moyennant le prix de 1 €.**
- **La parcelle 447 (3ca) (ex 86) appartenant aux Consorts BILY est échangée contre la parcelle 448 (3ca) (ex 87) appartenant à Mme COQUOIN, sans soulte de part ni d'autre.**

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_54A-DE

ET DECIDE QUE

- **que les frais d'actes seront à la charge de la commune**
- **que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section d'investissement du budget commune**

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

